

Les vacances d'été

Par **alex83**, le **10/04/2010** à **18:54**

Salut à tous !

Je poste un petit sujet pour essayer de faire un petit inventaire de ce qu'il est possible de faire l'été concernant le droit pour ne pas rester inactif de mi-mai a début septembre et surtout remplir le CV =)

J'ai fais une demande de stage dans un cabinet d'avocat, je n'ai pas encore la réponse, j'espère qu'elle sera positive.

A part ça, je ne vois pas quoi pouvoir faire pour essayer de rester en contact avec la matière. Suivre l'actu. oui ok, mais c'est vraiment léger. Commencer à potasser les cours de deuxième année : ça n'a pas vraiment d'intérêt...

J'avais pensé à m'investir dans une association, ce que je ferai à la rentrée avec Genepi (approche du milieu carcéral) mais pour l'été, j'avoue que c'est le néant. J'ai bien demandé à la mairie de ma commune un job mais je suis vraiment pas sur d'avoir une place...

Vous qui avez déjà plusieurs années d'expérience derrière vous, auriez vous des idées ?

D'avance merci de vos réponses =D

Par **doui**, le **11/04/2010** à **11:08**

1 demande de stage, 1 demande de job à la mairie ... sauf piston ou gros coup de bol, à ce rythme là t'es pas prêt de décrocher quelque chose. Bouge toi vraiment le cul si tu veux un job d'été. Pour le stage juridique tu peux également y mettre plus d'énergie, mais n'y met pas trop d'espoir ... enfin rassure toi personne ne te reprochera de ne pas avoir fait de stage après ta L1.

Si tu n'as jamais travaillé de ta vie, je te conseille de prendre un job d'été pour 1 ou 2 mois, ça te fera toujours une expérience, même éloigné du juridique c'est important d'avoir mis les pieds dans le monde du travail. Certains bosserons de toute façon par nécessité pour financer leurs études, mais même si tu n'en a pas spécialement besoin, on n'a jamais trop d'argent 8)

C'est pas non plus interdit de partir en vacances ... et si tu y tiens vraiment ça peut même être optimisé pour améliorer ton CV, par exemple les séjours linguistiques à l'étranger.

Perso après la L1 j'ai bossé 1 mois et j'ai pris 3 semaines de cours d'espagnol en Espagne, on avait cours que le matin et l'après-midi était libre (des activités étaient proposées et des excursions organisées le weekend).

Après ma L2 j'ai bossé 3 mois parce que besoin de thune pour Erasmus, et j'ai en même temps fait un stage de 3 mois à temps partiel très bien rémunéré dans un cabinet d'avocat, mais là ca tient plus du miracle (et du piston) qu'autre chose.

Après ma L3 j'ai fait un stage de 2 mois dans un cabinet d'avocat, assez bien rémunéré pour un stage, là aussi c'est un concours de circonstances (mais pas du piston) qui a joué en ma faveur, globalement ca reste difficile d'avoir des stages à ce niveau.

A partir du M1 tu commences à avoir une chance non négligeable de trouver des stages (ce

qui ne veut pas dire que c'est impossible avant ). C'est même parfois une obligation, par exemple dans mon M1 on doit faire un stage d'au moins 2 mois à partir du mois de mai.

Par alex83, le 11/04/2010 à 12:58

Merci pour les idées.

Oui, oui je sais bien, et j'ai déjà bossé, une fois dans un domaine viticole et l'année passée à quick... Mais les 2 avec piston, surtout le 1er car après une 15aine de cv déposés l'année passé je n'ai eu que une ou deux réponses.... donc vraiment décourageant... Mais comme tu dis, c'est presque nécessaire de travailler l'été dès qu'on a passé le lycée.

Pour le cabinet, en fait l'avocat nous avait dit qu'il nous prendrais sans problème pour un stage, donc je compte sur lui, en espérant qu'il n'ait pas déjà toutes les places prises ^_^ Pour la mairie, je suis du même avis que toi mais comme j'habite dans une petite commune à un quart d'heure de Toulon, je me suis dis que ça pourrait marcher ...

Je souhaite vraiment trouver un stage cette année, même une semaine pour une première approche du milieu, mais aussi pour la "symbolique" que cela représente surtout (ça signifierait que le projet professionnel, en tout cas s'il ne change pas, aura été pensé dès la 1ère année) car j'imagine bien qu'un étudiant en 1er année n'aura pas grand chose à faire si ce n'est du secrétariat dans un cabinet d'avocat.

:)

Image not found or type unknown

Par doui, le 11/04/2010 à 14:45

Je ne critique pas en soit le fait d'avoir écrit à cet avocat ou à ta mairie, ce sont des pistes intéressantes et tant mieux si elles aboutissent ... mais le juriste a horreur du risque.

Si tu veux vraiment quelque chose (un job, un stage ...) il faut multiplier les candidatures. Oui c'est décourageant quand on n'obtient pas de réponse et peut être que ça ne suffira pas (c'est même probable pour un stage en L1) mais au moins tu pourras te dire que tu as fait le maximum.

et c'est pas parce que tu envois beaucoup de candidatures qu'il faut faire ça à l'arrache
ex: est ce que t'avais fait des lettres de motiv' quand t'as déposé ta 15aine de CV ?
Il faut personnaliser un maximum à chaque fois, c'est ça qui fait la différence.

Au minimum ça marque ton intérêt pour la structure et peut être que si tu les relance tous les ans ils finiront par te prendre un jour, il faut voir long terme !

Par **alex83**, le **11/04/2010** à **15:19**

Il me semble que la lettre de motivation est obligatoire pour mettre un minimum de chance de son côté afin d'être contacté donc oui bien sûr.

Et effectivement, je pense que la seule manière de trouver est d'insister...

Alala, c'est encore plus stressant que les partiels d'appréhender l'été.....

Par **Emi16**, le **16/04/2010** à **11:47**

Bonjour ,

je suis en L1 et je recherche du travail pour la période de mai à juillet, j'aimerais savoir s'il est possible de faire des remplacements lors des congés au secrétariat d'un cabinet d'avocat par exemple ?

Mon niveau est-il suffisant ?

Serais-je rémunérée ou bien ce job sera considéré comme un stage d'observation ?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **alex83**, le **16/04/2010** à **12:33**

Salut,

Je pense pas que tu puisses faire tout le travail de secrétariat tout seul. Je sais pas encore comment ça se passe mais il me semble que tu as d'autres tâches que le secrétariat (l'avocat peut te proposer des cas pratiques véridiques, t'emmener à des audiences etc.).

Il n'y a pas de niveau nécessaire pour faire un stage. De toute façon en première année on sera totalement inutile et plus que de les aider on les gênera ^^... C'est justement pour cela qu'ils préfèrent prendre à partir de la troisième année (et encore, on est à la fac, la formation

pratique est inexistante, et c'est justement en faisant des stages que tu peux appréhender la chose).

Et c'est aussi pour ça que le piston en première année embrasse 80% des stages trouvés.

Tu peux être rémunérée, ou ne pas l'être... mais comme les stages en première année durent entre 5 et 15 jours (au maximum, après ça fait beaucoup), ce n'est pas forcément une nécessité.

:wink:

Bonne chance pour trouver, sachant qu'il est déjà tard, alors dépêche-toi Image not found or type unknown

Par Yn, le 16/04/2010 à 17:32

Salut,

[b:1xcfxkg5]Alex83 :[/b:1xcfxkg5] outre ce qu'à dit [i:1xcfxkg5]doui[/i:1xcfxkg5] auquel j'adhère, il est vrai qu'il est assez difficile de trouver des jobs d'été en prise directe avec le droit en L1 (et même après) en l'absence de piston. De toute manière, je pense que les compétences sont insuffisantes en L1 pour pouvoir faire quelque chose de concret juridiquement parlant.

Par contre, n'hésite pas à envoyer beaucoup de demande à droite à gauche, une expérience dans le domaine juridique, même si tu ne pratiques pas directement, est toujours bien vue sur le CV et pour la sélection en M2.

[b:1xcfxkg5]Emi16[/b:1xcfxkg5] : tu n'as pas besoin de compétence juridique pour être secrétaire dans un cabinet d'avocat, simplement les compétences requises pour le secrétariat en général. L'intérêt de faire ça dans un cabinet d'avocat est que, si les membres sont sympas et disponibles, tu pourras voir comment tout fonctionne, quels types de dossiers ils sont amenés à gérer, etc.

Contrairement à ce qui a été dit : attention à ne pas tout mélanger, si tu travailles pendant l'été (c'est-à-dire CDD et compagnie), tu seras bien évidemment rémunérée, mais au SMIC (1337€/mois en brut ce qui fait grossièrement dans les 900€ de net). Par contre, si tu [i:1xcfxkg5]bosses[/i:1xcfxkg5] dans le cadre d'un stage, la rémunération est beaucoup plus aléatoire, pour être honnête je pense que tu ne le seras pas ou peu.

Par alex83, le 16/04/2010 à 17:54

Je pense avoir trouvé mon stage en ce qui me concerne ^^.

Le SMIC net est à 1050 et des brouettes il me semble.

Une petite question comme ça : dans le cadre d'un stage il n'y a pas un nombre de mois

maximum au niveau de la rémunération. J'avais lu je ne sais plus ou que a partir de 4 mois de stage, ils étaient obligé de rémunérer.

Sinon effectivement, emi16, celui qui recrute comme stagiaire te paieras ce qu'il entend te payer, ou pas... (en général ils te demandent quand tu demande le stage, si tu fais ta demande par téléphone).

Par **doui**, le **16/04/2010** à **19:23**

[quote="Yn":tw9mmvy8]

Contrairement à ce qui a été dit : attention à ne pas tout mélanger, si tu travailles pendant l'été (c'est-à-dire CDD et compagnie), tu seras bien évidemment rémunérée, mais au SMIC (1337€/mois en brut ce qui fait grossièrement dans les 900€ de net). Par contre, si tu [i:tw9mmvy8]bosses[/i:tw9mmvy8] dans le cadre d'un stage, la rémunération est beaucoup plus aléatoire, pour être honnête je pense que tu ne le seras pas ou peu.[/quote:tw9mmvy8]

Je suis ok sur le principe, enfin perso j'ai fait un stage en L2 dont il était convenu que je faisais principalement des tâches de secrétariat mais qu'en échange j'étais "indemnisé" 8€ (net)/heure !! mais bon j'avoue que ca doit être assez exceptionnel.

Bref c'était une sorte de CDD maquillé en stage (le tout orchestré par une avocate en ... droit

social !) mais c'était du gagnant-gagnant Image not found or type unknown

;)

sinon c'est au delà de 2 mois que la rem est obligatoire Image not found (30% du SMIC)